

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1725

12 juillet 2008

SOMMAIRE

Abilene Consulting S.A.	82758	Findhorn Holding S.A.	82762
Agra Investments S.A.	82797	G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l.	82754
Agra Investments SPF S.A.	82797	G.O. II - Luxembourg Walt S.à r.l.	82754
Aircraft Overseas S.A.	82756	Happy Snacks	82764
AM Trading	82759	Hockney Finance S.à r.l.	82761
Argonne Investments S.A.	82755	Hyper Quality S.A.	82761
Bali Funding Luxembourg Limited	82764	Ikarus S.à r.l.	82765
Biomet Luxembourg S.à r.l.	82790	Kasket S.A.	82793
Bluespace Holding Sàrl	82765	Lagon	82765
BSK Holding S.à r.l.	82774	La Marraïne Holding S.A.	82780
Cad Group S.A.	82763	LUXIMMO Zweite Beteiligungsgesell- schaft AG	82796
Cad Group S.A.	82763	Magnator S.A.	82773
Careco Luxembourg S.à r.l.	82763	Maxalice S.A.	82757
Car - Project S.à r.l.	82764	Messageries de Larochette S.à r.l.	82762
Centre de Formation pour Conducteurs S.A.	82765	Millenium Financing S.A.	82792
Clentry Development S.à r.l.	82759	Morgan Stanley San Donato S.à r.l.	82766
Coralia S.A.	82756	Neptune Lux S.A.	82755
Cosmos Participations S.A.	82780	Net-Ein S.A.	82762
Dahl Immo S.A.	82784	NN Invest Holding S.A.	82755
D.F.P. Investment S.A.	82757	NN Metal Holding S.A.	82756
Donako Holding S.à r.l.	82760	NN Participations Holding S.A.	82757
Donako Holding S.à r.l.	82760	PARGESA Luxembourg S.A.	82764
EB Holding S.à r.l.	82754	PROMETA, société anonyme holding	82754
ECAS II S.à.r.l.	82759	QS Holding S.à r.l.	82761
Elena Distribution Company S.à r.l.	82766	Sàrl du Clos des Acacias	82799
El Gran Azul S.A.	82755	Silberhorn S.à r.l.	82760
Elvajeff Sàrl	82759	Sogecore Employee Benefits S.A.	82800
European Fire Systems Holding S.à.r.l.	82760	Sportissimo	82758
Family Private Fund Management Compa- ny S.à.r.l.	82758	SunGard SIS Luxembourg S.à r.l.	82789
FIA Holdings S.à r.l.	82800	Torbert International S. à r.l.	82763
Findhorn Holding S.A.	82761	Video Parc International S.A.	82756
Findhorn Holding S.A.	82762	Video Parc International S.A.	82757
		Wollwert S.à.r.l.	82758

G.O. II - Luxembourg Walt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.692.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008082119/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06965. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 117.284.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008082120/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06960. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

EB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 103.767.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008082124/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06080. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

PROMETA, société anonyme holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 4.783.

Constituée en date du 19 janvier 1951 par-devant M^e Charles-Joseph MICHELS, alors notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C no 13 du 26 février 1951, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 juin 2006 par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C no 2013 du 26 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROMETA, société anonyme holding
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008082382/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09716. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

NN Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 76.824.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082368/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09695. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080093752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

El Gran Azul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 116.559.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour El Gran Azul S.A.

Romain Thillens

Administrateur

Référence de publication: 2008082371/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10879. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080093746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Neptune Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 90.210.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Neptune Lux S.A.

Christophe Blondeau / Philippe Richelle

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008082372/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10880. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080093744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Argonne Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 31.637.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082369/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09693. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080093750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Coralia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 93.433.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORALIA S.A.

Nour-Eddin NIJAR / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008082374/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10883. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Video Parc International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 73.413.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vidéo Parc International S.A.

Christophe Blondeau / Romain Thillens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008082375/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10884. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

NN Metal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 74.190.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082367/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09696. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Aircraft Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 83.609.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082370/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09691. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

D.F.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 73.549.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DFP INVESTMENT S.A.

Nour-Eddin NIJAR / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008082373/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10882. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Video Parc International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 73.413.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vidéo Parc International S.A.

Christophe Blondeau / Romain Thillens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008082376/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10885. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

NN Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 76.825.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082366/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09697. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Maxalice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 128.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008082412/239/12.

(080094028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Family Private Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.047.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008082501/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10622. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Sportissimo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 18.761.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008082494/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Wollwert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 67, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 94.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008082453/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2008, réf. DSO-CR00275. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080093940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Abilene Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.512.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082626/723/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09455. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

AM Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 76.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008082650/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04046. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

ECAS II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 130.395.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008082550/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09414. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Elvajeff Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 3, rue Jean-Pierre Bausch.
R.C.S. Luxembourg B 67.028.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082171/3484/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10889. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Clentry Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 136.853.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 17 juin 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Melle Léonie Marder, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008082687/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Donako Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 115.099.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008082127/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06065. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

European Fire Systems Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 112.685.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008082125/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06072. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Donako Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 115.099.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008082128/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06062. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Silberhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 134.898.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 17 juin 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Melle Léonie Marder, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008082688/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Hockney Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.180.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 17 juin 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Melle Léonie Marder, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008082686/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.**QS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.128.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008082129/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06059. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hyper Quality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 93.465.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082151/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01626. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Findhorn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.807.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082153/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01631. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Findhorn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 66.807.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082154/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01628. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Findhorn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 66.807.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008082155/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01627. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Messageries de Larochette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 2, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 75.229.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008082165/7627/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11074. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Net-Ein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 75.658.

Suite à l'Assemblée Générale du 15.06.07 est élu Commissaire:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L - 5365 MUNSBACH

en remplacement du Commissaire:

AUTONOME DE REVISION, 39, rue Arthur Herchen, L - 1727 Luxembourg

Le mandat du Commissaire prendra fin le 15 juin 2013.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

AAD FIDUCIAIRE SARL

Agent Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008082696/723/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Torbert International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.145.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 17 juin 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Melle Léonie Marder, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008082689/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.**Careco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 107.495.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082167/7978/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08901. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Cad Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 92.788.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082172/7075/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02555. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Cad Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 92.788.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082173/7075/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02557. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

PARGESA Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 25.901.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARGESA LUXEMBOURG S.A. Holding

Référence de publication: 2008082197/2386/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07076. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Car - Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 12A, allée John W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg B 49.676.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082198/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Happy Snacks, Société Anonyme.

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 8.070.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082200/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Bali Funding Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 124.299.

La Société a migré vers Luxembourg, selon acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 2007, publié au Mémorial C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg), numéro 622 du 17 avril 2007.

Les comptes annuels consolidés et non-consolidés au 31 janvier 2007 jusqu'au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bali Funding Luxembourg Limited

Christel Damaso

Référence de publication: 2008082639/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06876. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Ikarus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.
R.C.S. Luxembourg B 123.459.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082595/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09495. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Bluespace Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.512.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082609/4191/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10213. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Lagon, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 130.363.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPELLEN, le 30/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082611/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10367. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Centre de Formation pour Conducteurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, rue François Krack.
R.C.S. Luxembourg B 46.622.

Constituée par-devant M^e André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 1994,
acte publié au Mémorial C no 85 du 8 mars 1994, modifiée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à
Hesperange, en date du 12 juin 1995, acte publié au Mémorial C no 473 du 21 septembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour CENTRE DE FORMATION POUR CONDUCTEURS S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008082612/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10300. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Elena Distribution Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 33.248.

Il résulte d'une lettre recommandée envoyée en date du 22 mai 2008 au siège social de la société ELENA DISTRIBUTION COMPANY SARL société à responsabilité limitée, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B33.248 que Maître Sylvie KREICHER, avocat à la Cour de Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société en date du 22 mai 2008 et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083350/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Morgan Stanley San Donato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.185.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of December,

Before us M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Morgan Stanley Biscay LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware of the United States of America on 21 March, 2002, registered with the Delaware Register (Companies' House) under number 3505338 and having its registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

duly represented by M^e Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 12, 2007.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity Morgan Stanley Biscay LLC, is the sole partner of Morgan Stanley San Donato S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated by deed of the undersigned notary on November 14, 2007 not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("the Company"),

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to create Class A and Class B parts and to state the rights and obligations attached to the Class A parts and Class B parts of the Company in respect of dividends and liquidation proceeds so as to assign all dividend payments and liquidation proceeds, or, as the case may be, liquidation losses, accrued or incurred until November 30, 2016 to the holder(s) of the Class B parts exclusively and all dividend payments and liquidation proceeds or, as the case may be, liquidation losses, accrued or incurred after November 30, 2016 to the holder(s) of the Class A parts exclusively;
2. Decision to rename the currently issued 100 (HUNDRED) Ordinary parts with a nominal value of HUNDRED Pounds Sterling (£ 100.-) each into Class A parts;
3. Decision to remove with immediate effect the current managers from their office as managers of the Company and to subsequently cancel the position and title of "manager" of the Company;
4. Decision to create the positions and titles of "A manager" and "B manager" of the Company in replacement of the position and title of "manager" of the Company and to set the minimum number of A managers to two (2) and the minimum number of B managers to one (1);
5. Decision to grant to the holder(s) of the Class A parts the exclusive right to submit to the general meeting of the partners a list of persons among which the general meeting of the partners shall choose and appoint the A managers of the Company and to grant to the holder(s) of the Class B parts the exclusive right to submit to the general meeting of the partners a list of persons among which the general meeting of the partners shall choose and appoint the B managers of the Company;
6. Decision to restrict the conditions pertaining to the tax residence of the A managers of the Company in such a manner that at least one A manager shall be tax resident in Luxembourg.

7. Decision to amend and restate article 10 of the articles of association of the Company so as to reflect the items above.

8. Decision to appoint with immediate effect A Managers and B Managers;

9. Decision to increase the subscribed share capital of the company by an amount of ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED Pounds Sterling (GBP 1,800.-) to bring it from its present amount of TEN THOUSAND Pounds Sterling (GBP 10,000.-) to ELEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED Pounds Sterling (GBP 11,800.-) by the creation and the issue of EIGHTEEN (18) new Class B parts having a par value of HUNDRED (GBP 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of THREE BILLION THIRTY NINE MILLION NINE HUNDRED NINETY SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED TWENTY THREE Pounds Sterling FORTY Pence (GBP 3,039,997,223.40.-);

10. Subscription for all the EIGHTEEN (18) new Class B parts by Morgan Stanley Clare S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 117 992 and having its effective place of management at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London, and paying up of these parts by a contribution in kind of all the ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) ordinary Class B shares of Morgan Stanley Syrah Two Limited, a company having its effective place of management in an EU Member State, being more than 65 % of the issued share capital of the said corporation.

11. Amendment of article 6 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital and the above resolutions.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to create Class A and Class B shares and to state the rights and obligations attached to the Class A parts and Class B parts of the Company in respect of dividends and liquidation proceeds so as to assign all dividend payments and liquidation proceeds, or, as the case may be, liquidation losses, accrued or incurred until November 30, 2016 to the holder(s) of the Class B parts exclusively and all dividend payments and liquidation proceeds or, as the case may be, liquidation losses, accrued or incurred after November 30, 2016 to the holder(s) of the Class A parts exclusively.

Second resolution

The sole partner further resolves to remove with immediate effect Mr Eric CHUN, Mr Carl Magnus LARSEN and TMF Corporate Services S.A. from their office as managers of the Company and to subsequently cancel the position and title of "manager" of the Company.

Third resolution

The sole partner resolves to create the positions and titles of "A manager" and "B manager" of the Company in replacement of the position and title of "manager" of the Company and to set the minimum number of A managers to two (2) and the minimum number of B managers to one (1).

Fourth resolution

The sole partner resolves to grant to the holder(s) of the Class A parts the exclusive right to submit to the general meeting of the partners a list of persons among which the general meeting of the partners shall choose and appoint the A managers of the Company and to grant to the holder(s) of the Class B parts the exclusive right to submit to the general meeting of the partners a list of persons among which the general meeting of the partners shall choose and appoint the B managers of the Company.

Fifth resolution

The sole partner further resolves to restrict the conditions pertaining to the tax residence of the A managers of the Company in such a manner that at least one A manager shall be tax resident in Luxembourg.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing fourth and fifth resolutions, the sole partner further resolves to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 10.** The company is managed by a board of managers composed of at least three (3) members, who need not be holders of parts and who are either "A managers" or "B managers". They are appointed and removed from office by the general meeting of the partners, which determines their powers and the term of their mandates. They may be reelected and revoked ad nutum (without any reason) and at any time.

The general meeting of the partners shall ensure that the board of managers is structured as follows:

- at least two (2) A managers chosen out of a list of persons provided for by the holder(s) of the Class A parts, and
- at least one (1) B manager chosen out of a list of persons provided for by the holder(s) of the Class B parts.

Unless the context indicates otherwise, the term "manager" as used in these articles of association shall refer to the A managers and the B manager(s).

The management board shall always be composed so that at least one manager is tax resident in Luxembourg. If the tax residency requirement is no longer satisfied, the partners shall have to appoint a new board of managers as soon as practicable and the former board of managers shall cease to be in office as soon as the new managers satisfying the residency requirements have been appointed.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Meetings of the board of managers are quorate if two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, facsimile or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers."

Seventh resolution

The sole partner resolves, in accordance with article 10 of the Company's articles of association, to appoint with immediate effect the following persons as A managers and B Managers of the Company for an unlimited period:

As A Managers:

- TMF Corporate Services S.A., and;
- Mr Eric CHUN.

As B Manager:

- Mr Magnus LARSEN

Eighth resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the company by an amount of by an amount of ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED Pounds Sterling (GBP 1,800.-) to bring it from its present amount of TEN THOUSAND Pounds Sterling (GBP 10,000.-) to ELEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED Pounds Sterling (GBP 11,800.-) by the creation and the issue of EIGHTEEN (18) new Class B parts having a par value of HUNDRED (GBP 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of THREE BILLION THIRTY NINE MILLION NINE HUNDRED NINETY SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED TWENTY THREE Pounds Sterling FORTY Pence (GBP 3,039,997,223.40.-).

Subscription

Morgan Stanley Clare S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 117 992 and having its effective place of management at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London, here represented by M^e Cécile JAGER, by virtue of a proxy given on December 13, 2007, has declared to subscribe for all the EIGHTEEN (18) new Class B parts by, and paying up of these parts by a contribution in kind of all the ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) ordinary Class B shares of Morgan Stanley Syrah Two Limited, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands a company with effective centre of management and control ("siège de direction effective") at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London EC14 4QA, United Kingdom, registered at the trade register of the Cayman Islands under number MC-185737 and with the UK Companies House under number FC027662, being more than 65 % of the issued share capital of the said corporation.

Proof of the ownership by Morgan Stanley Clare S.à r.l., prenamed of the shares in Morgan Stanley Syrah Two Limited, prenamed and the value of such shares have been given to the undersigned by a copy of Morgan Stanley Syrah Two Limited, prenamed 's shareholders' register and a recent balance sheet of December 13, 2007.

Morgan Stanley Clare S.à r.l., prenamed represented as stated here above furthermore stated that:

- the shares contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exists no impediments to the free transferability to the Company of the shares in Morgan Stanley Syrah Two Limited, prenamed; and
- the transfer to the Company of the shares in Morgan Stanley Syrah Two Limited, prenamed will be entered into the shareholders' register of the said company immediately after the execution of this deed.

Out of the aggregate amount of share premium paid upon the newly issued Class B parts, the amount of ONE THOUSAND ONE HUNDRED EIGHTY Pounds Sterling (£ 1,180.-) will be allocated to the legal reserve account so that only the remaining THREE BILLION THIRTY NINE MILLION NINE HUNDRED NINETY SIX THOUSAND FORTY THREE Pounds Sterling FORTY Pence (GBP 3,039,996,043.40.-) will be accounted as share premium.

Ninth resolution

The sole partner resolves to amend the article 6 of the by-laws of the company in order to reflect such increase of capital and share premium, which now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at ELEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED Pounds Sterling (GBP 11,800.-), represented by

- 100 (HUNDRED) Class A parts with a nominal value of HUNDRED Pounds Sterling (£ 100.-) each, entirely subscribed for and fully paid up; and
- 18 (EIGHTEEN) Class B parts with a nominal value of HUNDRED Pounds Sterling (£ 100.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

FIVE HUNDRED (500) Class A parts and EIGHTY EIGHT (88) Class B parts with

Unless the context indicates otherwise, the term "parts" as used in these Articles of Incorporation shall refer to the Class A parts and the Class B.

The respective holders of classes of parts, as the case may be, shall be entitled to the same rights and obligations in respect of dividends and liquidation and more particularly:

Current dividend distributions will be made to each class in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;

Liquidating distributions will be made to each class in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;

It being understood that:

- If one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class;
- If one class of parts receives a dividend distribution, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a dividend distribution.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid-in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution, save that the issue premiums to be used for setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any class of parts or other distribution to any class of parts is limited to the amount of issue premiums of that class of parts."

Valuation - Costs

The contribution in kind consisting in at least 65 % of shares of Morgan Stanley Syrah Two Limited, a company with effective centre of management and control ("siège de direction effective") in the United Kingdom, a Member State of the European Union, the company refers to article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The increase of capital including the share premium share capital is estimated at EUR 4,227,453,041,93 (exchange rate (median price) on December 13, 2007: GBP 1.- = EUR 1.39061).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at SIX THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 6,200) Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Morgan Stanley Biscay LLC, une société à responsabilité limitée, existant et constituée sous les lois de l'État du Delaware, Etats Unis d'Amérique, le 21 mars 2002, enregistrée au registre du Delaware (Companies' House) sous le numéro 3505338 et ayant son siège social au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

ici représentée par M^e Cécile JAGER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, Morgan Stanley Biscay LLC, est l'associé unique de Morgan Stanley San Donato S.à r.l. ("la Société"), ayant son siège au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 14 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C, et non encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de créer des parts sociales de Class A et de Classe B et fixer les droits et obligations attachés aux parts sociales de Classe A et de Classe B de la Société quant aux dividendes et à la liquidation de telle manière à ce que tout dividende et boni de liquidation, où, le cas échéant, passif de liquidation, échus jusqu'au 30 novembre 2016 soit exclusivement attribués au(x) porteur(s) des parts sociales de Classe B et que tout dividende et boni de liquidation, où, le cas échéant, passif de liquidation, échus postérieurement au 30 novembre 2016 soit exclusivement attribués au(x) porteur (s) des parts sociales de Classe A.

2. Décision de révoquer avec effet immédiat les actuels gérants de leurs fonctions de gérants de la Société et de supprimer la fonction et le titre de "gérant" de la Société.

3. Décision de créer, en lieu et place de la fonction et du titre de "gérant" de la Société, les fonctions et titres de "gérant de Classe A" et de "gérant de Classe B" et de fixer le nombre minimal de gérants de Classe A à deux (2) et le nombre minimal de gérants de Classe B à un (1).

4. Décision de conférer aux porteurs de parts sociales de Classe A le droit exclusif de proposer à l'assemblée générale des associés une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des associés choisira et nommera les gérants de Classe A et de conférer aux porteurs de parts sociales de Classe B le droit exclusif de proposer à l'assemblée générale des associés une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des associés choisira et nommera les gérants de Classe B.

5. Décision de restreindre les conditions relatives à la résidence fiscale des gérants de Classe A de telle manière à ce que au moins un gérant de Classe A soit fiscalement résident au Grand-Duché de Luxembourg.

6. Décision de modifier l'article 10 des statuts actuels de la Société de manière à refléter les points susvisés.

7. Décision de nommer, avec effet immédiat, les gérants de Classe A et les gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée.

8. Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence d'un montant de MILLE HUIT CENTS LIVRES STERLING (GBP 1.800,-) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE LIVRES STERLING (GBP 10.000,-) à ONZE MILLE HUIT CENTS LIVRES STERLING (GBP 11.800,-) par la création et l'émission de DIX-HUIT (18) nouvelles parts de classe B ayant une valeur nominale CENT LIVRES STERLING (GBP 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de TROIS MILLIARDS TRENTE NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX SEPT MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS LIVRES STERLING ET QUARANTE PENCE (GBP 3.039.997.223,40).

9. Souscription des DIX-HUIT (18) nouvelles parts de classe B par MORGAN STANLEY CLARE SARL, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 992 et paiement de ces parts par un apport en nature de toutes les CENT MILLE (100,000) actions ordinaires de Class B de Morgan Stanley Syrah Two Limited, une société ayant son siège de direction effective au Royaume Uni, représentant au moins 65 % du capital social émis de cette entité.

12. Modification de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée et les résolutions ci-dessus.

Ensuite les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer des parts sociales de Classe A et de Classe B et de fixer les droits et obligations attachés aux parts sociales de Classe A et de Classe B de la Société quant aux dividendes et à la liquidation de telle manière à ce que tout dividende et boni de liquidation, où, le cas échéant, passif de liquidation, échus jusqu'au 30 novembre 2016 soit exclusivement attribués au(x) porteur(s) des parts sociales de Classe B et que tout dividende et boni de liquidation, où, le cas échéant, passif de liquidation, échus postérieurement au 30 novembre 2016 soit exclusivement attribués au(x) porteur(s) des parts sociales de Classe A.

Deuxième résolution

L'associé unique décide par ailleurs de révoquer avec effet immédiat Mme B Elizabeth FISCHER, M. Carl Magnus LARSEN, M. Jerry Lynn SMITH et TMF Corporate Services S.A. de leurs fonctions de gérants de la Société et de supprimer la fonction et le titre de "gérant" de la Société

Troisième résolution

L'associé unique décide également de créer, en lieu et place de la fonction et du titre de "gérant" de la Société, les fonctions et titres de "gérant de Classe A" et de "gérant de Classe B" et de fixer le nombre minimal de gérants de Classe A à deux (2) et le nombre minimal de gérants de Classe B à un (1).

Quatrième résolution

L'associé unique décide également de conférer aux porteurs de parts sociales de Classe A le droit exclusif de proposer à l'assemblée générale des associés une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des associés choisira et nommera les gérants de Classe A et de conférer aux porteurs de parts sociales de Classe B le droit exclusif de proposer à l'assemblée générale des associés une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des associés choisira et nommera les gérants de Classe B.

Cinquième résolution

L'associé unique décide par ailleurs de restreindre les conditions relatives à la résidence fiscale des gérants de Classe A de telle manière à ce que au moins un gérant de Classe A soit fiscalement résident au Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

Afin de refléter les résolutions qui précèdent, les associés décident par ailleurs de modifier l'article 10 des statuts actuels de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de gérance, qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique titulaire de parts, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des titulaires de parts, et révocables par eux à tout moment sans motif.

L'assemblée générale des associés fera en sorte que le conseil de gérance soit composé comme suit:

- au moins deux (2) gérants de Classe A choisis sur une liste proposée par l'/les associé(s) de classe A, et
- un (1) gérant de Classe B choisi sur une liste proposée par l'/les associé(s) de classe B.

A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme "gérant" tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux gérants de Classe A et aux gérants de Classe B.

Le Conseil de gérance doit toujours être composé de telle sorte qu'au moins un gérant soit résident fiscalement au Grand-Duché du Luxembourg. Si l'exigence de résidence fiscale n'est plus satisfaite, les associés doivent nommer un nouveau Conseil de gérance dès que possible et l'ancien Conseil de gérance doit cesser d'exercer ses fonctions dès que les nouveaux gérants satisfaisant à la condition de résidence fiscale sont nommés.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du Conseil de gérance se tiendront au Luxembourg. Le quorum pour les réunions du Conseil de gérance est atteint si deux (2) gérants sont présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion. Une réunion du Conseil de gérance tenue par téléphone ou par vidéo-conférence sera réputée se dérouler au Luxembourg si la conférence téléphonique ou la vidéo-conférence est initiée à partir du Luxembourg.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, télex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part aux délibérations et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants pour être produits en justice ou ailleurs."

Septième résolution

L'associé unique décide, en conformité avec l'article 10 des statuts de la Société, de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes comme gérants de Classe A et gérants de Class B de la Société, pour une durée indéterminée:

Gérants de Classe A:

- TMF Corporate Services S.A. et
- Mr Eric CHUN.

Gérants de Classe B:

- M. Magnus LARSEN

Huitième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de MILLE HUIT CENTS LIVRES STERLING (GBP 1.800,-) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE LIVRES STERLING (GBP 10.000,-) à ONZE MILLE HUIT CENTS LIVRES STERLING (GBP 11.800,-) par la création et l'émission de DIX-HUIT (18) nouvelles parts de classe B ayant une valeur nominale CENT LIVRES STERLING (GBP 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de TROIS MILLIARDS TRENTE NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX SEPT MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS LIVRES STERLING ET QUARANTE PENCE (GBP 3.039.997.223,40).

Souscription

MORGAN STANLEY CLARE SARL, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 992 ici représentée par M^e Cécile JAGER, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2007, a déclaré souscrire toutes les DIX-HUIT (18) nouvelles parts de classe B et paiement de ces parts par un apport en nature de toutes les CENT MILLE (100.000) actions ordinaires de Class B de Morgan Stanley Syrah Two Limited, une société de droit des Îles Cayman, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et ayant son siège de direction effective au Royaume Uni, 25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres EC14 4QA immatriculée auprès du trade register des Îles Cayman sous le numéro MC-185737 et auprès du UK Companies House sous le numéro FC027662, représentant au moins 65 % du capital social émis de cette entité.

Preuve de la propriété de Morgan Stanley Clare Sarl, précitée des actions de Morgan Stanley Syrah Two Limited, précitée et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie de registre des actionnaires de Morgan Stanley Syrah Two Limited, précitée et d'un bilan arrêté au 13 décembre 2007.

Morgan Stanley Clare Sarl, précitée, représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- elle possède les pouvoirs de disposer des actions de Morgan Stanley Syrah Two Limited, précitée, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles, il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- le transfert en faveur de la société des actions de Morgan Stanley Syrah Two Limited, précitée sera inscrit dans le registre des actionnaires de ladite société immédiatement après l'exécution du présent acte.

Sur le montant total alloué à la prime d'émission des nouvelles parts de classe B, un montant de MILLE CENT QUATRE-VINGT Livres Sterling (£ 1.180,-) sera alloué à la réserve légale de sorte que la somme restante de TROIS MILLIARDS TRENTE NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUARANTE-TROIS LIVRES STERLING ET QUARANTE PENCE (GBP 3.039.996.043,40-) sera comptabilisé comme prime d'émission.

Neuvième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, les associés décident de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixée à ONZE MILLE HUIT CENTS LIVRES STERLING (GBP 11.800,-) représenté par:

- 100 (CENT) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 100,- £ (CENT Livres Sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées et
- 18 (DIX-HUIT) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 100,- £ (CENT Livres Sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission.

Si des classes différentes sont créées, les détenteurs de parts de classes bénéficient des mêmes droits et obligations quant aux dividendes et à la liquidation et plus particulièrement:

- les distributions de dividendes seront effectuées en faveur de chaque classe, selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société;

- les distributions au moment de la liquidation seront effectuées en faveur de chaque classe selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société.

Étant entendu que:

- Si une classe de parts reçoit une distribution de prime d'émission de sa classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement droit aux autres classes de parts de recevoir une distribution de prime de leur classe;

- Si une classe de parts reçoit une distribution de dividendes, il ne sera pas automatiquement accordé aux autres classes de parts de recevoir une distribution de dividende.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit selon les dispositions légales luxembourgeoises.

Le conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et pourra créer une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil de gérance en vue de compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution excepté le fait que la prime d'émission à utiliser pour compenser des moins values réalisées ou latentes ainsi que pour permettre le paiement de dividendes à toute classe de parts devra être limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe de parts en question."

Evaluation - Coût

L'apport en nature consistant en plus de 65% des actions de Morgan Stanley Syrah Two Limited, une société ayant son siège de direction effective au Royaume-Uni, état membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

L'augmentation de capital en ce inclus la prime d'émission est évalué à EUR 4.227.453.041,93 (taux de change (median price) du 13 décembre 2007: GBP 1,- = EUR 1,39061).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à SIX THOUSAND TWO HUNDRED EURO (6.200,- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, états et demeures, ladite personne a tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2007, LAC/2007/41490. — Reçu douze euros € 12,-.

pr Le Receveur Francis Sandt (signé): Raoul Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008084274/202/418.

(080095836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Magnator S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.534.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083295/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

BSK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.593.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirteenth day of June.

Before us Maitre Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MR BJØRN SKOUENBY, having his professional address at St. Regnegade 5, DK-1110 Copenhagen, Denmark,

here represented by Mr. Max MAYER, clerk, residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on July 9, 2008;

Said proxy given under initialed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "BSK Holding S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at SIXTEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED EUROS (16.800.- EUR) divided into sixteen thousand eight hundred (16.800) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by BJØRN SKOUENBY, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of SIXTEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED EUROS (16.800.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (1.500.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by two managers:

- BJØRN SKOUENBY, prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by his sole signature.

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. a company incorporated in Luxembourg under the registration number B 81.525 with registered address at 20, rue de la Poste, 2346 Luxembourg.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by his sole signature.

2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MONSIEUR BJØRN SKOUENBY, demeurant professionnellement à St. Regnegade 5, DK-1110 Copenhague, Danemark;

ici représentée par Monsieur Max MAYER, clerc, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 juin 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrument et le mandataire de la comparante restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "BSK Holding S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de SEIZE MILLE HUIT CENTS EUROS (16.800.- EUR) représenté par seize mille huit cents (16,800) parts sociales d'UN EURO (1.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par BJØRN SKOUENBY, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEIZE MILLE HUIT CENTS EUROS (16.800.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par deux gérants:

- BJØRN SKOUENBY, prénommé.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

- CMS MANAGEMENT SERVICES SA, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée auprès du registre des sociétés sous numéro B 81.525.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui connaît et parle de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. SKOUENBY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2008, Relation: LAC/2008/24438. — Reçu € 84.- (quatre-vingt-quatre Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008083872/206/310.

(080095395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

La Morraine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 54.009.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

1^{ière} et dernière Résolution

Les actionnaires de transférer le siège sociale de L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse à L-2132, Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2008083347/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Cosmos Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.001.

—
L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COSMOS PARTICIPATIONS S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.001, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1314 du 11 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Diego CARPENTIERO, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un associé unique.
2. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Nominations statutaires.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide:

- de transférer le siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey; et
- de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Lesdits statuts auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "COSMOS PARTICIPATIONS S.A." (ci-après la "Société"), régie par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet d'acquérir, de détenir, de développer, de gérer et de mettre en valeur tous immeubles ou copropriétés immobilières et parts, actions et participations dans toutes sociétés immobilières et commerciales, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières directement ou indirectement liées à cet objet.

La Société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1^{er} et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4^{ème} mercredi du mois d'avril à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Titre V.- Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de révoquer les administrateurs actuels et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique de nommer Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né à Saint-Mard, (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, à la fonction d'administrateur unique, exerçant les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JOURDAN; CARPENTIERO, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2008, Relation GRE/2008/2626. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008084270/231/228.

(080096015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Dahl Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 139.620.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme JULA S.A., ayant son siège à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem, R.C.S. Luxembourg section B numéro 115.187, ici représentée par Monsieur Stephan SCHMIT, administrateur de sociétés, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- La société anonyme MALTA PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.429, ici représentée par Monsieur Stephan SCHMIT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

3.- La société anonyme MEDIVIEW REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.836, ici représentée par Monsieur Stephan SCHMIT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

4.- La société anonyme MODAFO S.A., ayant son siège à L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks, R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.774, ici représentée par Monsieur Stephan SCHMIT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

5.- La société à responsabilité limitée A.P.R.I.L. (Agence, Promotions, Rénovation et Immobilière Luxembourgeoises) S.à r.l., ayant son siège à L-8079 Bertrange, 117a, rue de Leudelange, constituée le 18 juin 2008, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Stephan SCHMIT, préqualifié;

6.- La société à responsabilité limitée PROMOTIONS SCHMIT & KLEIN S.à r.l., ayant son siège à L-8079 Bertrange, 117a, rue de Leudelange, R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.185, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Stephan SCHMIT, préqualifié.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, durée, objet, siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de DAHL IMMO S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la promotion immobilière.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-six mille euros (36.000,-EUR), représenté par trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la Société ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent soixante (360) actions ont été souscrites comme suit:

- | | |
|---|----|
| 1.- La société anonyme JULA S.A., préqualifiée, soixante actions, | 60 |
| 2.- La société anonyme MALTA PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée, soixante actions, | 60 |
| 3.- La société anonyme MEDVIEW REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, soixante actions, | 60 |
| 4.- La société anonyme MODAFO S.A., préqualifiée, soixante actions, | 60 |

5.- La société à responsabilité limitée A.P.R.I.L. (Agence, Promotions, Rénovation et Immobilière Luxembourgeoises) S.à r.l., préqualifiée, soixante actions,	60
6.- La société à responsabilité limitée PROMOTIONS SCHMIT & KLEIN S.à r.l., préqualifiée, soixante actions,	60
Total: trois cent soixante actions,	360

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-six mille euros (36.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Stephan SCHMIT, administrateur de sociétés, né le 4 mai 1978 à Luxembourg, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz;

b) Monsieur Claude MULLER, fonctionnaire communal, né le 8 juin 1967 à Luxembourg, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem;

c) Monsieur Marc PELLER, directeur de sociétés, né le 31 août 1954 à Luxembourg, demeurant à L-8356 Garnich, 4, rue Am Brill.

3.- La société anonyme COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 131.410, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

4.- Le siège social est établi à L-8079 Bertrange, 117a, rue de Leudelage.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme:

- Messieurs Stephan SCHMIT et Claude MULLER, préqualifiés, aux fonctions d'administrateurs-délégués, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances par leur seule signature;

- Monsieur Stephan SCHMIT, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHMIT, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2008. Relation GRE/2008/2645. - Reçu cent quatre vingt euros 0,50%= 180€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008083873/231/242.

(080095946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

SunGard SIS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 101.449.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SunGard Systems Luxembourg S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 7, route de Trèves, L-2632 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 73.778 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder through its proxy holder has requested the notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of SunGard SIS Luxembourg S.à r.l., with registered office at 7, route de Trèves, L-2632 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 101.449 (the Company);

II. the Company was incorporated on 18 June 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N ° 867 of 25 August 2004. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, on February 9, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N ° 740 of April 28, 2007;

III. the Company's subscribed share capital is set at EUR 500,000 (five hundred thousand Euro) divided into 5,000 (five thousand) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each;

IV. the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

V. the Sole Shareholder resolves to approve the liquidation accounts of the Company as at the date hereof;

VI. the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

VII. the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden and unknown at the present time;

VIII. consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

IX. the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for the exercise of their respective mandates; and

X. the books and records of the dissolved Company shall be kept for a period of five (5) years from the date of the present deed at 7, route de Trèves, L-2632 Luxembourg-Findel.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SunGard System Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, route de Trèves, L-2632 Luxembourg-Findel, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.778 (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous la dénomination de SunGard SIS Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 7, route de Trèves, L-2632 Luxembourg-Findel, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.449 (la Société);

II. la Société a été constituée le 18 juin 2004 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N ° 867 du 25 août 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N ° 740 of April 28, 2007;

III. le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) divisé en 5.000 (cinq mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune;

IV. l'Associé Unique a décidé de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat;

V. l'Associé Unique décide d'approuver les comptes de liquidation de la Société au jour du présent acte;

VI. l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

VII. l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que tout le passif connu de la Société a été payé ou dûment provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour;

VIII. partant la Société est désormais liquidée et la liquidation est à considérer comme clôturée;

IX. l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et

X. les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant une période de cinq (5) années à compter de la date du présent acte au 7, route de Trèves, L-2632 Luxembourg-Findel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. ARNOUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2008, Relation: LAC/2008/25283. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008084278/242/93.

(080095792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Biomet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 99.947.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of April

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Biomet Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg number 99 947, incorporated by deed dated on 3 March 2004, published in Memorial C number 524 of 19 May 2004; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on 24 March 2004, published in Memorial C number 552, dated 27 May 2004.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Stéphanie Rey, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 98,684 (ninety-eight thousand six hundred eighty-four) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) To change the Company's financial year closing date, from April 30th to May 31st.
- 2) To fix the next closing date year on May 31st 2008.
- 3) To amend article 16 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from April 30th to May 31st.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on May 1st 2007, to May 31st, 2008.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 16 of the Articles of Association and to give it the following wording:

" **Art. 16.** The Company's financial year begins on June 1st and closes on May 31st of the following year.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Biomet Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro 99 947, constituée suivant acte reçu le 3 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 524 du 19 mai 2004; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 24 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 552 du 27 mai 2004.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Stéphanie Rey, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 98 684 (quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-quatre) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 avril au 31 mai.
- 2) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 31 mai 2008.
- 3) Modifier l'article 16 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 avril au 31 mai.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 mai, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} mai 2007 se termine le 31 mai 2008.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner suivante:

" **Art. 16.** L'exercice social commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de l'année suivante."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, S. REY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008, Relation: LAC/2008/18510. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008083751/211/90.

(080096094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Millenium Financing S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.346.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juin 2007

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin, à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Armand Distave,
- Monsieur Raymond Le Lourec, et
- Monsieur Max Galowich,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt et
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le mandat du commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiënerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008083446/3083/33.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Kasket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 139.614.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société de droit panaméen «DOUZE INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à Via Espana 122, Bank Boston Building 8th F1, Panama, République du Panama, inscrite au registre des sociétés de Panama sous le numéro 1130200, ici représentée par Monsieur Jean-Yves STASSER, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, ici représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «KASKET S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Clemency

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir, gérer, mettre en valeur et vendre des biens immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société est autorisée à accorder tous cautionnements ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont toutes été souscrites par la société de droit panaméen «DOUZE INVESTMENTS S.A.», prédésignée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur François BOURGON, gérant de sociétés, né à Phalsbourg (France) le 29 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «SV SERVICES S.à r.l.», ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.158.

3) Les mandats de l'administrateur et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4) Le siège de la société est fixé à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

DONT ACTE, fait et passé à Clemency, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-Y.Stasser, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 01^{er} JUILLET 2008. Relation: EAC/2008/8697. - Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000.- à 0,5%: 155.-.

Le Receveur (signé): A. Santioni:

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008083878/272/180.

(080095703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

LUXIMMO Zweite Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 81.903.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 28. Mai 2008

Verwaltungsrat

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, die folgenden Mandate als Verwaltungsratsmitglieder abzusetzen:

- Herrn Horst Schneider wohnhaft in L-1724 Luxemburg, boulevard Prince Henri, 25
- Herrn Helmut Haag wohnhaft in L-1724 Luxemburg, boulevard Prince Henri, 25

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung als neue Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen:

- Frau Edith Maerten geboren am 16. März 1953 in Wochern beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30
- Herrn Edgar Reifer geboren am 19. August 1969 in Bitburg beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30

Die Hauptversammlung hat beschlossen, das Mandat von Herrn Dr. Karl Michael Veit, beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30, als Verwaltungsratsmitglied, mit sofortiger Wirkung, zu erneuern.

Das Mandat aller Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung von 2014.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchung

Die Hauptversammlung hat beschlossen zum Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchung die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-FIDUCIAIRE Sàrl, mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B65.819 und zum Kommissar der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 mit sofortiger Wirkung zu ernennen. Somit wird die Gesellschaft Fisogest S.A. als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchung abgelöst.

Bevollmächtigter des Verwaltungsrats

Die Hauptversammlung erneuerte mit sofortiger Wirkung das Mandat von Herrn Dr. Karl Michael Veit, beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30, als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats bis zur jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2014.

Luxemburg, den 11. Juni 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008083610/1218/36.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**Agra Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Agra Investments S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.396.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of May.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, "Agra Investments S.A.", with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 39.396, incorporated in accordance with a deed received by Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on 31 January 1992, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 298 of the 6th of July 1992, and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed received by Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 4 January 1996, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 151 of the 27th of March 1996.

The meeting was opened under the chairmanship of Régis Galiotto, whose professional address is in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert whose professional address is in Luxembourg.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed ne varietur by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

Agenda:

1.- Change from a holding company to a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) and subsequent amendment of articles 1 and 4 of the company's memorandum and articles of association;

2.- Any other business

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the company's current status as a société anonyme to that of a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

Second resolution

As a result of the previous resolution, articles 1 and 4 of the memorandum and articles of association was amended and will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** The corporate name of the Company will be Agra Investments SPF S.A."

" **Art. 4.** The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 26 April 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of

bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 26 April 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial."

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, Agra Investments S.A., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.396 constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 298 du 6 juillet 1992 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 4 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 151 du 27 mars 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente des articles 1^{er} et 4 des statuts de la société;

2. - Divers

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

Deuxième résolution

en conséquence de la résolution qui précède, les articles 1^{er} et 4 des statuts est modifié et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société aura la dénomination suivante "Agra Investments SPF S.A."

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 26 avril 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 26 avril 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 juin 2008. Relation: LAC/2008/22022. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008083753/211/115.

(080096082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Sàrl du Clos des Acacias, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 121.507.

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- "SURINVEST S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 89.461,

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

2.- Monsieur Henri Claude DEJAEGHERE, dirigeant de société, demeurant à demeurant à B-7700 Mouscron, 43/14, avenue Reine Astrid,

représenté par Monsieur Claude FABER, réviseur d'entreprises, demeurant à professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 avril 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Henri Claude DEJAEGHERE, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée "SARL DU CLOS DES ACACIAS", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, dont le siège social a été transféré de la France au Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1240 du 27 juin 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2402 du 23 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 121.507, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil,

- la cession d'une (1) part sociale, en date 28 avril 2008, par l'INDIVISION entre Monsieur Henri Claude DEJAEGHERE, prénommé, et Monsieur Régis DEJAEGHERE, dirigeant de société, né à Croix (France), le 25 octobre 1958, demeurant à B-7784 Comines Warneton, 185, Bas-Chemin, à la société "SURINVEST S.A.", prénommée,

2. La société anonyme "SURINVEST S.A." et Monsieur Henri Claude DEJAEGHERE, prénommés, sont les seuls associés de la société après la cession de part qui précède.

3. Ensuite, les associés, représentés comme indiqué ci-avant, décident, par leurs représentants prénommés, de modifier les derniers alinéas de l'article six des statuts de la société, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (derniers alinéas).** Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Henri Claude DEJAEGHERE, dirigeant de société, demeurant à B-7700 Mouscron, 43/14, avenue Reine Astrid, cinq cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	599
2.- "SURINVEST S.A.", société anonyme, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, une part sociale	1
Total: six cent parts sociales	600"

4. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

5. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Capiiaux, J. Piek, C. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2008, LAC/2008/24060. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008081596/227/57.

(080092994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

FIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 783.960.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.275.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 4 juin 2008

En date du 4 juin 2008, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Accepter la démission de Mr. Arnaud Sagnard en tant que gérant B de la Société avec effet au 4 juin 2008.

De nommer Mr. Matthew Scott Fitch, né le 9 mars 1974 à Bromborough au Royaume-Uni, demeurant à 41, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, G.D. de Luxembourg en tant que gérant B de la société avec effet au 4 juin 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008082301/6565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06908. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Sogecore Employee Benefits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 38.224.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2007

Première Résolution: Nomination du Commissaire aux comptes

L'assemblée prend acte de la démission de Mme Sophie VANDEVEN, domicilié professionnellement au 6B, route de Trèves, L 2633 SENNINGERBERG, dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

Signature.

Référence de publication: 2008082336/689/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08369. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.